



## Demande d'autorisation de détectorisme, de renouvellement ou demande d'autorisation de rassemblement

Renvoyez ce formulaire complété, signé et accompagné des annexes à l'Administration à l'adresse postale ou électronique indiquée ci-dessous. Conservez une copie pour vous.

**Agence wallonne du Patrimoine**

Direction de la coordination opérationnelle  
Rue de la Brigade Piron, 3  
5100 Jambes  
Mail : [coordination@awap.be](mailto:coordination@awap.be)

Pour toute demande de documentation, de formulaire et pour toute information relative au patrimoine : rendez-vous sur le site internet de l'AWaP ou contactez l'Administration.

<https://awap.be>



|                       |                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objet</b>          | Cette demande doit être introduite préalablement à l'utilisation d'un détecteur à métaux ou à l'organisation d'un événement de détectorisme.                                                                    |
| <b>Public</b>         | Avoir au moins 18 ans à la date d'envoi de la demande.                                                                                                                                                          |
| <b>Conditions</b>     | Toutes les conditions d'accès et la procédure sont décrites sur le site : <a href="https://awap.be">https://awap.be</a><br>Une autorisation de détectorisme est valable pour une durée de 12 mois renouvelable. |
| <b>Réglementation</b> | Article D.80 du Code wallon du Patrimoine et les dispositions exécutoires qui s'y rapportent.<br>Les textes sont consultables sur le site : <a href="http://wallex.wallonie.be">http://wallex.wallonie.be</a>   |

**ATTENTION**, par souci de lisibilité, et afin de faciliter le traitement de votre demande, il vous est demandé d'écrire en lettres majuscules et en couleur noire.

|                                         |                       |                           |
|-----------------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| <b>Cadre réservé à l'Administration</b> | N° du dossier : ..... | Date de réception : ..... |
|-----------------------------------------|-----------------------|---------------------------|

## 1. Coordonnées du demandeur

### 1.1. Identification

☐ M. ☐ Mme Nom : ..... Prénom : .....

Votre date de naissance : .....

En quelle qualité introduisez-vous cette demande ?

☐ Une personne physique (particulier ou indépendant)

☐ Une personne morale

☐ Association

☐ Ville/Commune

☐ Université

☐ Entreprise

☐ Fabrique d'église

☐ Autre : .....

Indiquez le nom : .....

Indiquez le numéro BCE (*Banque-Carrefour des Entreprises*) : .....

### 1.2. Adresse du demandeur

Rue : .....n° ..... boîte.....

Code postal : .....Commune : .....

Pays : .....

### 1.3. Contact

Téléphone : .....

Courriel : .....

## 2. Objet de la demande

Quel est l'objet de votre demande ?

☐ une autorisation de détectorisme

-> compléter le volet 3

☐ un renouvellement d'une autorisation de détectorisme

-> compléter le volet 4

☐ une autorisation de rassemblement ou d'évènement de détectorisme

-> compléter le volet 5

### 3. Demande d'une autorisation de détectorisme

#### 3.1. Type de détecteur de métaux

Marque : .....

Modèle : .....

Année de fabrication : .....

☐ Type « très basse fréquence » (VLF)

☐ Type à induction pulsée (PI)

☐ Radar à pénétration de sol

☐ Autre. Précisez .....

#### 3.2. Territoire

Vous introduisez cette demande pour l'ensemble du territoire de la Région wallonne de langue française ?

☐ Oui

☐ Non

→ Si non, précisez le territoire pour lequel vous introduisez cette demande

.....  
.....

#### 3.3. Motivation de la demande

Décrivez les motifs qui justifient l'introduction de la demande en démontrant notamment l'intérêt de votre démarche et vos compétences.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## 4. Demande d'un renouvellement d'une autorisation de détectorisme

### 4.1. Identification de l'autorisation

Numéro d'identification du détectoriste : .....

### 4.2. Motivation de la demande de renouvellement

.....

.....

.....

.....

.....

### 4.3. Information complémentaire

Indiquez d'éventuelles informations complémentaires à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation de la demande de renouvellement.

.....

.....

.....

.....

.....

## 5. Demande d'une autorisation de rassemblement ou d'évènement de détectorisme

### 5.1. Informations sur le rassemblement ou l'évènement

Nombre de participants (estimation) : .....

Date du rassemblement ou de l'évènement : .....

Surface de prospection : .....

### 5.2. Objectif poursuivi par l'organisation du rassemblement ou de l'évènement

.....

.....

.....

.....

### 5.3. Activités programmées lors du rassemblement ou de l'évènement

Décrivez précisément les activités qui sont prévues lors du rassemblement ou de l'évènement.

### 5.4. Publicité

Une publicité spécifique a-t-elle été réalisée ou est-elle prévue afin de faire connaître le rassemblement ou l'évènement ?

☐ Non

☐ Oui

➔ Si oui, décrivez la forme, le contenu de la publicité réalisée ou prévue et le type de média pour sa diffusion (flyers, réseaux sociaux...)

### 5.5. Description des mesures mises en place pour assurer le respect du Code wallon du Patrimoine et règlement de l'évènement

## 6. Annexes obligatoires à joindre à votre demande

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et n'exemptent pas le demandeur de compléter celui-ci. Veuillez nous envoyer le formulaire de demande et ses annexes dans un même pli.

### *Pour les demandes d'autorisation de détectorisme*

- ☐ une preuve de participation à une séance d'information organisée par l'AWaP sur l'évaluation archéologique avec détecteur à métaux ;
- ☐ une preuve du paiement du droit de dossier d'un montant de 40 € à verser sur le compte de l'AWaP (BE30 0910 1222 9911).

### *Pour les demandes de renouvellement d'une autorisation de détectorisme*

- ☐ une preuve du paiement du droit de dossier d'un montant de 40 € à verser sur le compte de l'AWaP (BE30 0910 1222 9911) ;
- ☐ un rapport d'activité couvrant la durée de validité de l'autorisation dont le renouvellement est demandé en utilisant le modèle de rapport d'activité mis à disposition par l'AWaP.

### *Pour les demandes d'autorisation pour un rassemblement ou un évènement de détectorisme*

- ☐ un plan sur lequel est délimité la zone de prospection ;
- ☐ un document écrit signé par le demandeur dans lequel il s'engage à vérifier et contrôler que tous les participants disposent d'une autorisation de détectorisme ;
- ☐ le règlement de l'évènement.

Vous pouvez joindre tout autre document que vous jugerez utile ou pertinent pour la demande.

## 7. Déclaration sur l'honneur

- ☐ M. Nom : ..... Prénom : .....  
☐ Mme

- s'engage à présenter l'autorisation qui pourrait lui être délivrée à toute personne qui le demanderait en cas d'utilisation d'un détecteur à métaux ;
- déclare avoir connaissance du contenu du Code wallon du Patrimoine et du guide des bonnes pratiques en matière de prospection avec détecteur de métaux édité par l'AWaP ;
- déclare avoir connaissance du fait que l'autorisation qui pourrait lui être délivrée ne concerne que le territoire de la Région wallonne de langue française ;
- déclare avoir connaissance du fait que l'autorisation délivrée par l'AWaP ne lui octroie aucun accès à la propriété d'autrui sans l'accord préalable du propriétaire et de tout ayant-droit ;
- déclare avoir connaissance du fait que l'autorisation délivrée par l'AWaP ne lui octroie aucun droit de propriété sur les biens archéologiques qui seraient découverts en cas d'utilisation d'un détecteur à métaux.

Date : ..... Signature : .....

## 8. Protection de la vie privée

L'exigence de fourniture de données à caractère personnel est nécessaire pour la mise en œuvre de dispositions décrétales (article D.80 et suivants du Code wallon du Patrimoine).

Conformément à la réglementation en matière de protection des données et au Code wallon du Patrimoine, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par l'AWaP qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

L'AWaP peut également communiquer vos données personnelles à des tiers si la loi l'y oblige ou si l'AWaP estime de bonne foi qu'une telle divulgation est raisonnablement nécessaire pour se conformer à une procédure légale ou pour les besoins d'une procédure infractionnelle ou judiciaire.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées et archivées par l'AWaP pendant une période de 10 ans à compter de la date de fin de validité de l'autorisation.

Vous pouvez rectifier gratuitement vos données ou en limiter le traitement auprès de l'Inspecteur général de l'AWaP.

Sur demande via un [formulaire](#) disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie, vous pouvez gratuitement avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel au SPW, rendez-vous sur l'[ABC des démarches du Portail de la Wallonie](#).

## 9. Voies de recours et de plaintes

Au terme de la procédure, si vous contestez la décision, vous pouvez :

➔ **Introduire un recours interne à l'administration**

*Adressez-vous à l'Administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.*

Durant ou après la procédure, si vous n'êtes pas satisfait de la qualité du service, vous pouvez :

➔ **Adresser une plainte au SPW**

*Les formulaires sont disponibles:*

- soit sur le site internet <http://awap.be/introduire-une-plainte/>
- soit sur le portail de la Wallonie [www.wallonie.be/introduire-une-plainte-spw](http://www.wallonie.be/introduire-une-plainte-spw)

➔ **Adresser une réclamation auprès du Médiateur**

*Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'Administration, vous demeurez insatisfait, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*

*Les formulaires sont disponibles:*

- sur le site internet <http://www.le-mediateur.be>
- par téléphone au numéro gratuit : **0800 19 199**
- par courrier postal : Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur